



Location gerance qui tourne mal urgence!!!

Par **brigittegrang**, le **01/07/2010** à **15:37**

Bonjour,

Bonjour, J'ai signé un contrat de location g?rance en novembre 2009, concernant un magasin de cuisines. Le propriétaire n'a jamais fais paraitre cela au journal officiel, son avocate qui ma dis s'occuper de toutes les formalités n'a rien fait du tout Presque 6 mois se sont écoulés et un beau jour je suis arrivées au magasin pour avoir comme surprise que les serrures ont été changer.

Suite à cela le propriétaire m'annonce que l'on arrêté toute collaborations bref je dois partir. Depuis quand les clients arrivent au magasins on leur dis que c'est moi qui suis partie avec les acomptes que je suis partie comme une voleuse.

Je ne peux pas honorer mes commandes et on me demande de rembourser des acomptes Mon compte arrivant à sec je ne peux plus rien faire. Je recherche quelqu'un de spécialisé qui pourra me représenter.et me dire surtout si un recours est possible, cdt.

Par **jeetendra**, le **01/07/2010** à **17:12**

[fluo]CDAD du Vaucluse[/fluo]
2 boulevard LIMBERT 84075 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04.32.74.74.90

Bonjour, au point ou vous etes arrivé, il vous faut impérativement consulter un avocat pour

voir ce qu'il y a lieu de faire (non respect du contrat de location gérance par le bailleur).

Contactez le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) à Avignon pour avoir un rendez vous avec un avocat, également votre Mairie (consultation gratuit d'avocat), tenez bon, cordialement.

Par **brigittegrang**, le **15/07/2010 à 00:30**

je suis désespérée je suis maintenant sans travail les plaintes pour escroqueries à mon égard croulent sur moi.

Je ne sais pas quoi faire.

Est ce qu'un avocat accepterait de me représenter gratuitement selon vous?